



MODIFICATION DE LA CONSTITUTION TOGOLAISE :

Erick Guitcha Matchame :

« J'ai toujours parlé de la pédagogie. Expliquer le bon sens et la raison de la faisabilité de choses à notre peuple » #6

Voltic
ASSOIFFÉ DE VICTOIRE,
Buvez l'eau minérale naturelle VOLTIC!

CAF | COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS CÔTE D'IVOIRE 23

Voltic Togo — Ne dites plus eau, dites Voltic

Hebdomadaire togolais satirique d'informations et d'analyse | 18^{ème} année

MAGNAN
Libéré

N°734 du 27 mars 2024 - Prix 250 CFA

Société

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU :

Après son #7 message, Yark Damehame descend sur les sites de projets



Transport

ENJEUX ET DÉFIS DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS ROUTIERS

Echanges avec les médias sur l'application du Règlement N°14 de l'UEMOA du 16 décembre 2005 #5



Dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement pour l'amélioration de la compétitivité du secteur des transports au Togo, le ministère des transports routiers, aériens et ferroviaires a organisé une journée d'information et d'échange avec les professionnels des médias et les OSC le 26 Mars à l'hôtel Sarakawa.

TOGO / NOUVELLE CONSTITUTION :

Un pas vers une démocratie renouvelée et plus forte #3



Le mandat unique, pilon de la gouvernance renouvelée

En un clic, payez votre TVM par



sur l'application **OTR TVM**

Disponible sur Google Play



FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.fg



Carnet

Vers une révolution pour la salubrité urbaine

Lancé en juin 2023, le projet Gestion des déchets et décentralisation (Gedec Togo) s'inscrit dans une vision audacieuse de transformation urbaine. Il est financé par l'Union européenne à environ 3 milliards de francs CFA sur une durée de 36 mois. Son objectif principal est de renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de gestion des déchets, avec un impact direct sur la salubrité urbaine.

Le projet Gedec est dans la continuité des initiatives de l'Union européenne (UE) entamées en 2015, notamment à travers le Projet eau et assainissement au Togo (Peat 1 et 2).

Avec ce financement de 4,2 millions d'euros, ce nouveau projet qui s'étend sur trois ans vise à mettre en œuvre une filière de gestion durable des déchets dans cinq communes bénéficiaires des chefs-lieux de régions.

Les cibles

Les communes concernées par le Gedec Togo sont Zio 1 (Tsévié), Ogou 1 (Atakpamé), Tchaoudjo 1 (Sokodé), Kozah 1 (Kara) et Tône 1 (Dapaong).

L'accent est mis sur l'amélioration de la salubrité urbaine, un élément essentiel pour la santé, le bien-être et la qualité de vie des citoyens.

En collaborant étroitement avec les autorités locales, le projet s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour améliorer la propreté et l'hygiène.

Une gestion durable des déchets

En décembre 2023, une réunion du Comité technique a eu lieu à Lomé, marquant une étape clé dans la mise en œuvre du projet. Les membres dudit Comité ont été réunis pour la première fois, avec un double objectif.

D'une part, organiser leur contribution globale aux travaux du projet Gedec, et d'autre part, présenter une synthèse des avancées du projet pour recueillir les orientations du Comité.

Le projet, avec son ambition de gestion durable des déchets, va être un pilier essentiel pour le futur urbain du Togo. La collaboration entre les parties prenantes, les orientations claires du Comité technique et les objectifs concrets du projet façonnent un avenir où la salubrité urbaine et la gestion des déchets seront au cœur du développement durable.

APOTHÉOSE DE LA JIF 2024 : L'apothéose célébrée à travers deux grandes rencontres d'échanges dans deux localités

Les célébrations de la Journée internationale des droits de la Femme (JIF 2024) ont connu leur apothéose en fin de semaine écoulée. Dans le canton de Bè et la Préfecture des Lacs, deux grandes rencontres d'échanges ont ainsi été organisées, mobilisant des dizaines d'associations de femmes.

Présidées par la ministre, Secrétaire générale de la Présidence de la République, Sandra Johnson, les deux activités qui ont en outre réuni des autorités administratives et locales, ont été l'occasion d'échanger sur la promotion du leadership féminin et son impact dans le développement du pays.

L'occasion également de rappeler les avancées majeures réalisées par le Togo grâce aux multiples initiatives présidentielles dans plusieurs secteurs, qui ont notamment valu au pays une reconnaissance à l'international.

"Le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, accorde une place importante à la femme dans sa politique de développement économique et social. Il est à l'écoute de vos préoccupations et vous apportera toujours des solutions, grâce aux réformes et projets innovants en faveur de la femme", a notamment affirmé Sandra Johnson lors de son intervention à Aného.

Le Ministre Sandra Johnson avec les femmes de Bè

Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République, invité d'honneur de l'Association des femmes natives de Bè, a présidé le 22 mars 2024 une rencontre d'échanges organisée par ce regroupement qui œuvre pour la formation de la femme et le développement humain durable. C'était à l'occasion de l'apothéose de la Journée internationale des droits de la femme (JIF). L'événement s'est déroulé en présence des autorités politiques, administratives et traditionnelles du canton de Bè.

Les discussions ont tourné autour du thème « Femme, lève-toi, forme-toi, impacte et participe efficacement à la vie et au développement de ton canton », un thème en lien avec celui de la journée internationale « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme ».

Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République a d'abord transmis aux vaillantes femmes du canton de Bè, « les chaleureuses salutations et le soutien total du chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé » pour leur contribution à la promotion des droits de la femme avant de partager avec l'assistance les principes qui déterminent ces droits.

« La promotion des droits de la femme se fonde sur l'engagement et la volonté individuels et collectifs. Nous sentons en vous ces principes. Les autorités locales et traditionnelles vous accompagnent au quotidien grâce aux réformes du chef de l'Etat. Vous bénéficierez toujours des actions du Président de la République » a-t-elle indiqué.

Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République a rappelé les avancées majeures réalisées en

matière de promotion des droits de la femme, grâce aux initiatives présidentielles notamment Wezou.

Elle a réaffirmé la détermination du Président de la République, à promouvoir davantage le leadership féminin et à assurer le bien-être des femmes.

Le ministre Sandra Ablamba Johnson est particulièrement revenue sur les grandes réalisations du chef de l'Etat dans le canton de Bè en particulier les infrastructures urbaines, la réhabilitation de l'hôpital de Bè et la construction en cours de l'hôpital mère-enfant dans le canton.

Pour terminer, Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République a invité les membres de l'Association à renforcer la cohésion et l'harmonie sociales, à contribuer à la consolidation de la paix dans le canton, conformément à la vision du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé.

La rencontre a été aussi marquée par un panel de discussions autour de la formation des femmes sur les droits et les responsabilités sociales et professionnelles ainsi que leur participation au développement communautaire.

Les membres de l'Association des femmes natives de Bè, ont exprimé leur reconnaissance au chef de l'Etat pour sa politique de promotion du leadership féminin et des droits de la femme dans tous les secteurs de la vie.

A Aného dans les lacs

Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République a également présidé, le lendemain 23 mars 2024 à Aného, une rencontre d'échanges marquant l'apothéose de la Journée internationale des droits de la femme dans la préfecture des Lacs. C'était en présence du ministre de l'Accès universel aux soins, Jean-Marie Tessi, des collaborateurs du chef de l'Etat et des représentants des collectivités territoriales.

Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République a d'abord transmis aux vaillantes femmes des Lacs, les chaleureuses félicitations du chef de l'Etat pour l'accueil qui lui a été réservé à l'occasion du premier séminaire gouvernemental de l'année qui s'est déroulé la semaine dernière à Aného.

Ce séminaire était consacré à l'analyse des principales réalisations et des défis à relever notamment le renforcement de l'inclusion et l'harmonie sociales.

C'est à raison que Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République a d'abord partagé avec les femmes de la préfecture des Lacs, la vision du chef de l'Etat en matière de promotion des droits de la femme. Elle a rappelé à cet effet, les efforts



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

du chef de l'Etat pour l'autonomisation de la femme. Du Fonds national de la finance inclusive (FNFI) à l'Assurance maladie universelle (AMU) en passant par le programme Wezou, le code de la famille et le code pénal, des actions concrètes ont été initiées pour assurer l'inclusion sociale et financière de la femme ainsi que l'équité et l'égalité genre.

Au regard des nouveaux défis, Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République a réaffirmé la détermination du Président de la République, à promouvoir davantage le leadership féminin et à répondre aux préoccupations des femmes, dans une démarche inclusive et participative.

« Le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé accorde une place importante à la femme dans sa politique de développement économique et social. Il est à l'écoute de vos préoccupations et vous apportera toujours

des solutions, grâce aux réformes et projets innovants en faveur de la femme » a-t-elle indiqué.

Madame Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence République a invité les femmes des Lacs à s'approprier des réformes et à se mobiliser derrière le chef de l'Etat dans sa noble politique de promotion des droits de la femme, reconnue et saluée par plusieurs institutions internationales à l'instar de la Banque mondiale dans son dernier rapport « Women Business and Law »

Les femmes des lacs ont eu droit à une séance de formation sur la gouvernance locale, l'autonomisation économique de la femme et l'entrepreneuriat féminin, conformément à la vision du chef de l'Etat.

Elles ont exprimé leur gratitude au chef de l'Etat pour sa politique sociale et son engagement en faveur des causes de la femme togolaise.

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET RÉGIONALES : La HAAC outille les médias

La Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) a lancé le lundi 18 mars dernier à Lomé, une série de formations à l'endroit des professionnels des médias. Ces activités qui devront couvrir chacune des régions, s'inscrivent dans le cadre de la préparation des élections législatives et régionales.



Concrètement, il s'agit d'outiller les médias sur les textes législatifs et réglementaires applicables, et de veiller au respect des principes de la couverture médiatique pendant tout le processus électoral.

"Il est important de rappeler les règles de base, et éviter la propagation des rumeurs et fausses nouvelles", a insisté le Président de l'institution, Pitilounani Telou, avant d'appeler "à un professionnalisme à toute épreuve et à l'observation d'une plus grande ri-

gueur dans la collecte, le traitement, la programmation, la diffusion ou la publication" des informations.

Un message appuyé par le ministre de la communication et des médias, Yawa Kouigan, qui a notamment mis l'accent sur "la responsabilité des acteurs médiatiques, pour construire une crédibilité fondée sur le professionnalisme, la rigueur, l'objectivité et le respect de l'éthique".

A l'issue des rencontres, un code de bonne conduite sera signé entre la HAAC et les organes de presse.

NOUVELLE CONSTITUTION OU L'ORIGINALITÉ TOGOLAISE AU SERVICE DE LA STABILITÉ POLITIQUE

Un pas vers une démocratie renouvelée et plus forte**Le mandat unique, pilon de la gouvernance renouvelée**

Le lundi 24 mars 2024, l'Assemblée nationale togolaise se trouve à l'aube d'une décision historique : l'adoption d'une nouvelle constitution pour la 5ème république, marquant un tournant décisif dans la trajectoire politique du pays. Cette réforme constitutionnelle propose une singularité, s'inspirant des réalités actuelles et s'adaptant à la vision d'un Togo prospère, en paix, et en développement continu.

Une Évolution Constitutionnelle Majeure

La révision constitutionnelle introduit une innovation majeure : le mandat unique de six ans pour le Président de la République. Cette mesure est conçue pour renforcer la démocratie et la gouvernance, en limitant les risques de concentration de pouvoir et en favorisant le renouvellement politique. Le Président de la République, symbolisant désormais l'unité nationale et la cohésion, voit son rôle évoluer vers une figure de proue de l'État, tandis que le Président du Conseil des Ministres, chef de l'exécutif, porte la responsabilité de la conduite de la politique nationale.

Raffermissement de la Démocratie

L'histoire constitutionnelle du Togo témoigne d'une évolution vers un système parlementaire, jamais remis en question par référendum. Le 23 avril 1960, l'adoption d'une constitution instaurant un régime parlementaire a ouvert la voie à un gouvernement plus représentatif. Aujourd'hui, cette nouvelle formulation, adaptée aux besoins actuels du Togo, renforce encore la démocratie en établissant un mécanisme clair de redevabilité des gouvernants envers le peuple.

Vers une Responsabilité Accrue et une Lutte Efficace contre la Corruption

L'innovation de cette constitution réside également dans la capacité accrue du gouvernement à être tenu responsable de ses actes devant l'Assemblée nationale. La limitation du mandat présidentiel à une période unique de six ans souligne l'engagement du Togo à prévenir la corruption et à garantir une gestion transparente et responsable du pouvoir. Les institutions de lutte contre la corruption sont désormais dotées de plus d'autonomie et de pouvoir pour poursuivre et sanctionner les actes répréhensibles.

Un héritage de leadership et d'unité

Cette constitution réaffirme le rôle du Président de la République comme garant de l'unité nationale et du respect de la Constitution, incarnant un leadership respectueux des principes démocratiques. Son adoption représente non seulement un pas vers une gouvernance plus responsable et transparente mais aussi l'inscription du nom du président actuel dans l'histoire du Togo comme un leader visionnaire ayant contribué à l'ancrage de la démocratie.

Un Appel à l'Unité et à la Prospérité

En adoptant cette nouvelle constitution, le Togo montre la voie vers un avenir où la gouvernance est guidée

par la transparence, la responsabilité, et l'engagement envers le bien-être de tous ses citoyens. C'est un appel à l'unité, au progrès, et à la prospérité, fondé sur les valeurs de démocratie et de respect mutuel. Les critiques se verront confrontés à un pays résolument tourné vers l'avenir, preuve irréfutable de l'engagement du Togo envers la démocratie et le développement.

Un tournant décisif

Dans un élan historique vers le progrès démocratique, l'Assemblée nationale togolaise a franchi un pas décisif en adoptant cette nouvelle constitution, spécifiquement conçue pour répondre aux exigences politiques, sociales et économiques uniques du Togo. Cette initiative marque le début d'une nouvelle ère pour le Togo, avec l'instauration d'un cadre juridique et institutionnel renoué, visant à consolider la démocratie et à favoriser une gouvernance inclusive et transparente.

Une Vision Stratégique pour le Nouveau Politique

Au cœur de cette réforme, l'introduction d'un mandat présidentiel unique de six ans se présente comme une stratégie audacieuse pour revitaliser le leadership national et minimiser les risques de stagnation politique. Cette mesure, en rompant avec le cycle des mandats successifs, vise à instaurer une dynamique de renouvellement continu au sein de la classe dirigeante, tout en renforçant le principe de redevabilité.

Le Président du Conseil des Ministres au Centre du Pouvoir Exécutif

En redéfinissant les rôles au sein de l'exécutif, la nouvelle constitution place le Président du Conseil des Ministres en tant que véritable chef du gouvernement, responsabilisant davantage cette position dans la conduite des affaires de l'État. Cette orientation témoigne de la volonté d'optimiser l'efficacité de l'exécutif, en assurant une séparation claire des pouvoirs et une collaboration constructive entre les différentes branches du gouvernement.

Un Engagement Ferme Contre la Corruption

L'adoption de cette constitution s'accompagne d'un engagement renforcé dans la lutte contre la corruption, grâce à des dispositions permettant aux institutions dédiées de jouir d'une plus grande autonomie et de disposer des moyens nécessaires pour poursuivre et sanctionner efficacement les actes répréhensibles. Cet aspect reflète la détermination du Togo à ériger la transparence et l'intégrité en piliers de sa gouvernance.

Un leadership inspiré pour l'unité et la cohésion nationales

Le rôle du Président de la République, bien que redimensionné, reste central dans la préservation de l'unité et de la cohésion nationales. En tant que symbole de l'État et garant de la continuité institutionnelle, le président incarne l'esprit de rassemblement et le respect des valeurs démocratiques, contribuant ainsi à fortifier le tissu social et politique du pays.

Un Futur Prometteur Fondé sur des Bases Solides

Avec l'adoption de cette nouvelle constitution, le Togo s'engage résolument sur la voie d'une démocratie renforcée, adaptée aux réalités et aux aspirations spécifiques de sa population. Cette étape cruciale dans l'histoire politique togolaise est le fruit d'une vision claire et d'un engagement profond en faveur du développement, de la paix et de la prospérité. Elle ouvre des perspectives prometteuses pour le renforcement de l'État de droit et l'épanouissement des citoyens dans un environnement démocratique vivant et réactif.

Le mandat unique

Dans un geste audacieux vers la rénovation de sa structure politique, la représentation nationale togolaise à adopter cette réforme constitutionnelle majeure, introduisant le concept révolutionnaire du mandat présidentiel unique de six ans. Cette initiative, saluée par les observateurs comme un pilier fondamental pour la modernisation de la gouvernance togolaise, promet de remodeler le paysage politique du pays.

La nouvelle mesure vise à injecter un dynamisme renouvelé dans le système politique togolais, en limitant la concentration du pouvoir et en encourageant un renouvellement régulier au sein de l'élite dirigeante. Selon les législateurs, cette réforme est destinée à renforcer le principe de redevabilité et à favoriser une gestion plus transparente et responsable du gouvernement.

Le Président du Conseil des Ministres, désormais au cœur de l'exécutif, se voit confier la conduite de la politique nationale, avec une responsabilité accrue devant l'Assemblée nationale. Cette redéfinition

des rôles s'inscrit dans une volonté d'optimiser l'efficacité de la gouvernance, tout en assurant une séparation équilibrée des pouvoirs.

En parallèle, la lutte contre la corruption se voit renforcée par des dispositions constitutionnelles donnant plus d'autonomie aux institutions chargées de cette mission. Celles-ci bénéficieront de prérogatives élargies pour enquêter et sanctionner les pratiques corruptives, signifiant un pas de plus vers une gouvernance intègre et transparente.

La réforme est perçue comme un catalyseur pour la démocratie togolaise, offrant un cadre propice au développement d'une culture politique basée sur le respect des principes démocratiques et la participation active des citoyens à la vie publique.

Alors que le Togo s'engage sur cette voie prometteuse de transformation politique, les yeux sont tournés vers l'avenir, dans l'attente des fruits que cette réforme historique portera pour la démocratie et le développement durable du pays.

Le chien aboie...

Ceux qui ont passé leur temps à penser que les députés réformateurs, avec à leur tête l'éminent Professeur ANATE Koumealo, en proposant la modification de la loi fondamentale, roulaient pour un pouvoir à vie du président Faure, se sont lourdement trompés. Nombreux étaient ceux qui criaient sur tous les toits, se faisant passer pour des experts constitutionnalistes, que la proposition de loi déposée sur la table du présidium de l'hémicycle n'était qu'un moyen de prolonger le bail du champion du parti UNIR à la tête du pays. Des politiciens autoproclamés juristes, des membres de la société civile et des anonymes, se sont jetés dans cette diatribe sans aucune forme de procès. Sur les ondes des radios locales et les réseaux sociaux devenus l'espace privilégié de débats approximatifs, ces marchands d'illusions et professionnels de la politique de la chaise vide étaient omniprésents. C'est sans compter avec la vision et clairvoyance des réformateurs.

En effet, avec cette nouvelle constitution qui consacre un mandat unique de 6 ans, réduisant les prérogatives du PR en lui laissant qu'un rôle symbolique de représentation, les réfor-



mateurs ont donné un véritable coup de marteau à ces analystes de pacotilles. Car, ils sont tous passés à côté de la plaque. Aujourd'hui, avec le vote de la nouvelle constitution, il est évident que tous ces oiseaux de mauvais augure ont perdu leur crédibilité et ne pourront plus réussir à vendre des illusions à la population. La population Togolaise n'est pas dupe. Elle est maintenant plus consciente que jamais et comprend mieux les enjeux.

Le chef de l'État n'a-t-il pas suffisamment prouvé son leadership en observant les affaires parlementaires sans interagir ? En réalité, les députés, longtemps taxés de nommés et non élus, viennent de faire preuve de leur bonne foi envers le peuple.

Il n'y a aucun doute que la nouvelle constitution renforcera le contrôle citoyen de l'action gouvernementale et rendra le président du conseil, chef de gouvernement plus redevable envers ceux qui l'ont élu, et par ricochet, envers le peuple. En effet, le régime présidentiel a montré ses limites. Un Premier ministre nommé, redevable plutôt au président de la République qu'au parlement, ne se sent pas obligé de répondre aux convocations des élus du peuple. De même, certains ministres osent ignorer les convocations des députés. Ces écarts sont désormais révolus. Le peuple et ses représentants à l'hémicycle demanderont des comptes au dirigeant de l'exécutif. De plus, les institutions de lutte contre la corruption ont obtenu un mandat renforcé avec la possibilité de s'autosaisir et d'infliger des sanctions aux indélécats.

Avec cette nouvelle constitution, c'est le peuple qui gagne, et cela est à mettre à l'actif du président de la République qui a su observer la séparation des pouvoirs et laisser éclore ce projet noble qui fera grandir notre nation et inspirer les autres peuples.

A.I.

ME BENOÎT AFANGBEDJI :**« Aujourd'hui il est question de se tourner vers le régime parlementaire »**

La révision constitutionnelle fait beaucoup de bruits au Togo ces derniers jours. Fondamentalement le changement du régime présidentiel ou semi présidentiel en un régime parlementaire. L'assemblée nationale travaille sur ce dossier très controversé ce lundi.

Maître Afangbedji a donné sa position par rapport à cette question l'après-midi de ce même lundi. C'était devant les professionnels des médias.

La révision constitutionnelle au Togo constitue des questionnements et

des interrogations. Une problématique qui ne peut laisser les Togolais indifférents. Maître Benoît Afangbedji s'est prononcé devant la presse sur le sujet.

« Nous avons expérimenté pendant un demi-siècle, le régime présiden-

tiel. Aujourd'hui il est question de se tourner vers le régime parlementaire. Qu'est-ce qui peut justifier cette approche ? A quoi doit-on s'attendre de ce régime parlementaire ? A notre avis. Je crois qu'il est important de relever que nous avons coutume de faire des élections législatives et présidentielles surtout. Ce que nous

Suite à la page 6



COMMUNIQUE DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif à l'ouverture des inscriptions pour la promotion 2024-2025 à l'Institut

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de son personnel, des partenaires publics et privés que les inscriptions aux cycles de formations de base des cadres supérieurs et moyens pour l'année académique 2024- 2025 sont ouvertes dans les filières ci-après :

I- Cycle Supérieur :

- Filière Impôts ;
- Filière Douane ;
- Filière Management des Services Fiscaux et Douaniers ;
- Filière Trésor ;
- Filière Cadastre et Conservation Foncière.

CONDITIONS À REMPLIR :

- Avoir un Bac+5 ;
- Avoir un Bac+4 et justifier de 2 années

- d'expériences ;
- Avoir un Bac+3 et justifier de 5 années d'expériences ;
- Etre au moins de grade P1 (Pour les candidats agents de l'OTR) ;
- Avoir une autorisation de l'employeur (candidats externes).

II- Cycle Moyen :

- Géomètre Topographe
- Conditions à remplir :
- Avoir un Bac +3 ;
- Avoir un Bac+2 et justifier de 2 années d'expériences ;
- Avoir une autorisation de l'employeur (candidats externes).

Les agents désireux de faire acte de candidature à un cycle sont invités à remplir le formulaire de candidature en

ligne <https://bit.ly/42TnewX> au plus tard le vendredi 26 avril 2024.

Le dossier de candidature à joindre au formulaire en ligne est composé comme suit :

- CV ;
- Copie des diplômes ;
- Copie de l'acte de nationalité ;
- Autorisation de l'employeur (candidats externes).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez nous contacter au (+228) 70 79 09 59, e-mail : iffd@otr.tg.

NB : Un test écrit sera organisé pour les candidats présélectionnés.

Fait à Lomé, le 14 mars 2024
Le Commissaire Général

Signé

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201

www.otr.tg

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg



NOTE D'INFORMATION DE L'OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

Relatif à la perception de la Taxe sur les Véhicules à Moteur

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) rappelle à tous les contribuables soumis au paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur (TVM) que la perception de ladite taxe au titre de l'année 2024 se poursuit conformément aux dispositions des articles 154 et suivants du CGI, et ce jusqu'au 31 mars 2024, délai de rigueur.

Les contrôles du paiement de ladite taxe débutent pour compter du 1er avril 2024 sur toute l'étendue du territoire national, et les pénalités seront dus à compter de cette date.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance de tous les redevables, qu'en dehors des centres des impôts, la TVM peut être payée à tout moment sur l'application OTR TVM, disponible sur GooglePlay.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration et le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 18 mars 2024
Le Commissaire Général

Signé

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201

www.otr.tg

+228 90 99 41 01

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

ENJEUX ET DÉFIS DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS ROUTIERS

Echanges avec les médias sur l'application du Règlement N°14 de l'UEMOA du 16 décembre 2005

Dans le cadre des réformes engagées par le gouvernement pour l'amélioration de la compétitivité du secteur des transports au Togo, le ministère des transports routiers, aériens et ferroviaires a organisé une journée d'information et d'échange avec les professionnels des médias et les OSC le 26 Mars à l'hôtel Sarakawa.



L'objectif poursuivi était de discuter des enjeux, défis et perspectives liés à la réforme du secteur des transports avec un accent particulier sur l'application du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA du 16 décembre 2005 à la lutte contre la surcharge des véhicules lourds de transport routier de marchandises dans l'espace communautaire.

Le ministre et ses collaborateurs consacrent ce mardi 26 mars à améliorer le cadre relationnel entre, les professionnels des médias et le ministère des transports routiers, aériens et ferroviaires. Un exercice qui revêt une importance capitale au regard des attentes stratégiques.

Le ministère chargé des transports Routiers, Aériens et Ferroviaires partage ce mardi, avec les professionnels des médias et la société civile, les nouvelles réglementations et normes dans le sous-secteur des transports routiers.

Il s'agit d'explorer par la même occasion, les voies les plus adaptées pour consolider sa collaboration avec ces acteurs dans le cadre des réformes en cours dans le secteur des Transports et

de la mise en œuvre du Règlement 14. « Depuis quelques années, le gouvernement, sous la houlette du Président de la République, a entrepris un vaste programme de modernisation des infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières. Toutefois, le diagnostic du sous-secteur du transport routier réalisé en 2017 a révélé plusieurs carences, notamment l'inadaptation du cadre légal et réglementaire, la non professionnalisation des opérateurs de transport routier, l'atomisation de l'offre de transport, la vétusté du parc automobile, l'insécurité routière, l'absence d'un mécanisme efficace de gestion du fret, l'inexistence de statistiques fiables sur le sous-secteur, le non-respect de la réglementation en vigueur par les acteurs, l'absence d'un cadre et d'opportunités pour le renforcement des capacités des transporteurs et des conducteurs, la persistance des pratiques anormales sur les corridors. Ainsi, le Gouvernement dans le but de réaliser sa vision stratégique, a opté depuis quelques années pour la formalisation et la professionnalisation du sous-secteur

transport routier. Ce nouveau cadre juridique va garantir la compétitivité du secteur des transports en assurant la professionnalisation des opérateurs ainsi que la sécurité et la sûreté des usagers », a rappelé Affoh ATCHA DEDJI, ministre des Transports Routiers, Aériens et ferroviaires.

Deux panels ont été animés et ont tourné autour de : Pour le premier panel, les réformes du secteur des transports au Togo avec pour sous-thème : Nouvelles réglementations et normes et les défis et enjeux. Le second panel a porté sur La R14, enjeux et perspectives avec pour menus R14 : état des lieux et perspectives, R14 : enjeux économiques et R14 : le défi de la sécurité routière.

Cette journée d'échanges avec les hommes des médias et la société civile permettra de renforcer la notoriété et la réputation du ministère chargé des transports routiers, en partageant avec eux, sa mission, sa vision, les motivations et enjeux de ses actions dans le cadre du R14 et des réformes en cours dans le secteur des Transports ; exposer les principes, les mécanismes et les contenus du R14 et assurer la pédagogie de ses enjeux ainsi que de sa valeur ajoutée ; partager les principes, les mécanismes, le contenu, l'agenda et les enjeux des réformes en cours dans le secteur des Transports. Améliorer et consolider le cadre relationnel du ministère avec les Médias et les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la sécurité routière.

Le défi des réformes en cours dans le secteur des transports en général et celui du sous-secteur du transport routier en particulier et de la mise en œuvre du R14 au Togo se positionne comme un hub de services dans la sous-région.

Tata Sylvie K.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les infrastructures socio-collectives poussent par milliers au Togo

Plusieurs initiatives dynamisent aujourd'hui la vie des populations. À travers une approche participative, le gouvernement togolais investit dans des microprojets d'infrastructures communautaires, ce qui renforce la cohésion sociale, améliore les conditions de vie et favorise le développement durable.

Le Projet de soutien aux microprojets d'infrastructures communautaires (Psmico) fait du bien aux communautés togolaises, avec les changements positifs qu'il apporte à l'échelle locale.

En quoi consiste-t-il ?

Le Psmico a été créé pour accompagner le processus de mise en place et de gestion des infrastructures socio-collectives pour satisfaire durablement les besoins des populations des communautés à la base.

Ses objectifs spécifiques sont de relever les capacités opérationnelles des Comités de développement à la base (CDB) ; rendre ces comités plus efficaces dans la résolution de leurs problèmes ; promouvoir l'auto-dé-

veloppement des communautés à la base.

Pour avoir accès au projet, les communautés doivent disposer d'un plan d'action villageois. Pour les communautés qui n'en disposent pas, elles ont la possibilité de solliciter l'appui du projet pour l'élaboration de leur plan d'action.

Elles doivent également remplir la condition de la participation communautaire à la réalisation du microprojet. « Cette participation doit être en nature et ou en espèce et doit représenter 5 % du montant du microprojet », souligne l'Anadeb.

Stratégie utilisée

Les responsables appuient à l'élaboration des plans d'action. Ils pro-

cedent également à l'analyse des demandes exprimées par les communautés ; à l'appui à la mobilisation de la participation locale ; aux choix des entrepreneurs ; à la réalisation des ouvrages ; au renforcement des capacités des acteurs locaux ; au suivi, évaluation et capitalisation.

Depuis que le Psmico a été lancé jusqu'à 2021, 113 forages ont été construits pour le compte des communautés à la base. Sur la période 2011-2021, ce sont 550 salles de classe qui ont été construites et réhabilitées tout comme 465 hangars de marché.

L'Anadeb calcule à 204 le nombre d'infrastructures d'assainissement. 15 maisons de jeunes ont été installées. 732 plans d'action villageois ont été élaborés. Les financements engagés de 2011 à 2021 sont de 21,4 milliards de francs CFA par l'État et ses partenaires.

Courtes contre la montre

2.348 candidats en lice

Au Togo, les aspirants aux sièges de députés à l'Assemblée nationale sont connus. La Cour Constitutionnelle a publié en fin de semaine écoulée, la liste des candidats retenus. En tout, 2.348 candidatures ont été validées par l'institution sur toute l'étendue du territoire national. Dans le détail, 19 partis politiques, 60 groupes indépendants, 02 groupes de partis ont été enregistrés, pour un total de 353 listes pour l'ensemble des circonscriptions. Ce quitus de la plus haute juridiction constitutionnelle du pays fait suite à un processus engagé depuis plusieurs semaines, au cours duquel les dossiers de candidatures ont fait l'objet de vérifications au ministère de l'administration territoriale et à la Commission électorale nationale indépendante. Prochaine étape désormais pour les candidats, le versement des cautionnements par les têtes de liste et la finalisation des dossiers. Pour rappel, les élections législatives se dérouleront le 20 avril prochain, de façon couplée avec les régionales.

284 listes ont été retenues et 18 rejetées

La Cour suprême a publié mardi la liste définitive des candidats aux élections régionales du 20 avril. 284 listes ont été retenues et 18 rejetées pour non-conformité, y compris émanant de partis comme l'ANC, le NET ou les FDR. Ce scrutin est la dernière étape du long processus de décentralisation engagé il y a plusieurs années. Il faut rappeler que, dans un communiqué, le président de l'institution Dago Yabre informait les partis politiques, les regroupements de partis politiques et les groupes de candidats indépendants que la date de clôture de dépôt des dossiers de candidature est fixée à mercredi 06 mars 2024 à minuit. « Les dossiers de candidature sont déposés tous les jours ouvrables de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30, à l'exception du dernier jour où les dossiers sont déposés de 07h00 à 12h00 et de 14h30 à minuit au siège de la CENI pour l'élection des députés et au siège de chaque CELI pour l'élection des conseillers régionaux », a-t-il précisé. Après la clôture des dépôts des dossiers, ceux-ci ont transité par le ministère de l'Administration Territoriale pour étude avant d'atterrir à la Cour Constitutionnelle pour les législatives et à la Cour Suprême pour les régionales pour validation.

4513 saisines enregistrées en 2023

Au Togo, la promotion de la justice de proximité continue de porter ses fruits. En 2023, le nombre de saisines des Maisons de Justice (MDJ) s'est accru, selon les dernières statistiques du ministère de la justice et de la législation. En tout, 4.513 saisines ont été effectuées, soit une augmentation de 17% par rapport à celles enregistrées l'année précédente (3.857). Ce nouveau record de saisines, qui s'explique notamment par l'efficacité et la célérité de ces institutions, a également permis de régler de nombreux différends à l'amiable. En effet, ce sont plus de 80 millions FCFA qui ont pu être recouverts grâce à ces saisines sur 120 millions dus, renseignent les statistiques. Pour le ministère désormais dirigé par Mipamb Nahm-Tchougli, il s'agit d'un bon indicateur de la vision gouvernementale de rapprocher la justice des citoyens. Pour rappel, les maisons de justice, instaurées depuis 2018, servent de relais aux juridictions traditionnelles, en facilitant, par la conciliation ou la médiation, la résolution de petits litiges. A ce jour, on en dénombre 17, dont 16 déjà opérationnelles. Le prochain cap est de parvenir à un maillage total du territoire national.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Niema KANGNIGA | +228 91 77 16 31

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



MODIFICATION DE LA CONSTITUTION TOGOLAISE :

Erick Guitcha Matchame : « J'ai toujours parlé de la pédagogie. Expliquer le bon sens et la raison de la faisabilité de choses à notre peuple »

Deux débats animent en ce moment le landerneau politique togolais : les élections législatives et régionales et le plus préoccupant c'est la modification de la loi fondamentale du Togo qui fait couler beaucoup d'encre et de salive. Les réactions fusent de partout et chacun y va de son commentaire. Pour avoir son point de vue, nous avons tendu notre micro à M. Erick Guitcha Matchame, le Directeur Régional Interministériel ; Ingénieur en Économie de Construction et Prévention, des Pays de la Loire en France. Dans une interview exclusive accordée à notre rédaction, le natif de Bassar affirme une positivité accrue des démarches en cours à l'hémicycle en vue de relancer le Togo sur une nouvelle voie de développement, bénéfique pour tous.

La Rédaction : Bonjour Erick Matchame. Quel regard portez-vous sur l'actualité sociopolitique du Togo ?

Erick Guitcha Matchame : Bonjour aux lecteurs et merci de me recevoir. Le Togo avance normalement bien dans les processus de décentralisation. Il y a presque quatre (4) ans, lorsqu'il était question d'amorcer le processus vers les élections municipales au Togo sur ordonnance du Président de la République, l'opposition avait crié au scandale et même condamné cette action par « Pratique douteuse ». Mais à ce jour je constate que la gestion des communes par ses propres élus est tout bénéfique à la fois aux administrés et aux élus. Force est de constater que nous avons raison et c'est légitime de s'appuyer sur les recommandations gouvernementales lorsqu'il s'agit d'innover et de rénover.

Aujourd'hui nous avons une autre étape à franchir. C'est celle des Élections couplées entre les législatives et les régionales. La vision fondamentale du Président de la République est de donner à chaque commune, préfecture et région de s'affirmer ; d'une part à travers sa propre gestion localement mais aussi par un développement durable venant de ses propres fils et filles. Nos territoires sont aujourd'hui équipés des administrations locales pour venir à l'aide à nos concitoyens. Il reste très optimiste sur notre élan inclusif. Il faut un peu de patience pour avoir du résultat. Nous sommes dans l'action avec le Président Faure. Je dois reconnaître voire admettre que le peuple togolais veuille du résultat immédiat. Ce n'est pas si simple de faire comprendre des choses sensibles à quelqu'un qui pense ne pas être compris ; je veux indiquer par là le peuple.

Une chose rassurante, nous sommes sur la voie de l'émergence tout en restant humble et modeste, comme l'a souligné le numéro de notre grand parti Unir, lors de son assemblée générale statutaire il y a quelques jours à Kara.

Aujourd'hui le débat politique est axé sur la révision de la constitution togolaise. Quel regard portez-vous sur la question ?

D'emblée j'affirme et affiche la positivité. J'ai toujours parlé de la pédagogie. Expliquer le bon sens et la raison de la faisabilité de choses à notre peuple. Car en fin de compte nous sommes tributaires de sa décision dans les urnes. Pour ceux et celles qui comprennent le bien fondé des mots sans aucun détour de chauvinisme, il est clair que « modification de la constitution n'est pas la même chose que sa révision... » Peu importe le sens donné. Mais sa-

chons que nous sommes à même de faire valoir les droits institutionnels, qui permettent à nos législateurs de faire appliquer leur droit pour adapter la constitution à nos modes de fonctionnement au Togo et voire en Afrique. Le panafricanisme permet à chaque pays africain souverain de jouir de ce sa liberté à décider de son avenir et surtout de l'avenir de ses citoyens. Maintenant, revenons aux faits. « Dans le cadre d'une adaptation au mode d'évolution de notre jeune société et de l'influence des différents systèmes de progrès, il est important de créer un socle fondamental pour une politique inclusive pour notre pays. » En terme clair, il n'est pas question d'imposer un processus mais une étude de la constitution pour adapter les besoins de nos peuples aux prérogatives et cahiers des charges de notre exécutif. Nous devons être capable de dire à nos peuples que ce qui était important il y a 40, 50 voire 60 ans est devenu obsolète par la force des natures des choses et par progrès.

Restons dans une pédagogie explicative à nos populations. C'est notre devoir. Le Président Faure Essozimna Gnassingbé a démontré mille et une fois que la vie de chaque citoyen et citoyenne est pour lui un chemin de croix. Nous avons la chance d'avoir un visionnaire pour le Togo pour les années à venir. Nous avons besoin de cette révision constitutionnelle qui permettra au peuple togolais de sortir de cette stoppeuse sociopolitique que certains de nos opposants veulent leur faire croire. Cette révision de notre constitution au Togo est d'autant plus légitime que le droit au logement, à la santé, à l'éducation et à la promotion sociale dans un grand plan social.

Dans l'une de vos dernières interventions, vous faisiez cas d'un aspect prématuré de nos systèmes de démocratisation des pays africains dans lequel vous mettiez l'accent sur la durée du mandat présidentiel. Vous vouliez vous dire concrètement ?

Ici nulle ne peut évoquer la date réelle du début de la démocratie dans les plus grands pays européens les plus démocratiques. Personnes. Et pourtant l'histoire récente de la France nous dit que c'est seulement en 2000 que le parlement français a adopté une révision de la constitution française portant le nombre d'années de mandature à 5 ans contrairement aux 7 ans et cela mis en vigueur en 2002. Suite au 1er mandat de l'ancien Président Jacques CHIRAC (7 ans de 1995 à 2002), la France a eu cette modification de sa constitution, portant ainsi la durée du mandat présidentiel à un quinquennat. Cela a été voté à l'assemblée nationale fran-

çaise. Pourquoi ? Les années d'expérience et d'exécution des projets politiques et de développement ont été d'une assurance pendant plus de 45 ans avant de basculer. Ne soyons pas égoïstes, ni chauvins. Restons concentrés et optimistes sur l'avenir de notre pays. Nous devons croire aux valeurs du travail accompli pour un résultat honorable, et digne de nous. Nous devons regarder dans la même direction et surtout faire face à l'ennemi commun qu'est le dénigrement subi par le grand parti UNIR.

Certains politologues diront que certains pays africains ont pris de l'avance en terme de la démocratisation de leur pays. C'est peut-être vrai. Moi Erick Guitcha MATCHAME, fort de mes années d'expérience dans les administrations étatiques, je pense que chaque peuple doit écrire son histoire avec ses dirigeants. Notre histoire de liberté économique, notre liberté financière, notre autonomie sociale, notre indépendance pour la protection infantile et des femmes, notre indépendance tout simplement, tout cela est lié à une seule théorie : celle de la paix – celle de la cohésion sociale – celle de l'autonomie que prône le chef de l'État, Faure Essozimna Gnassingbé.

Les pays africains veulent aller très vite dans leur processus de démocratisation des pays. Une grande erreur pour ma part. Je peux me tromper et ce serait naturel. Mais je suis convaincu que les Etats africains ont besoin d'une "âme de la démocratie" afin d'asseoir un vrai processus en ce sens. Nous voulons copier les occidentaux. Nous avons tort. Car, ces occidentaux n'ont pas les mêmes valeurs que nous. Ces occidentaux n'ont pas les mêmes ressources que les africains. Les occidentaux n'ont plus de ressources, contrairement à nous, qui sommes peut-être à peine à 1% d'exploitation des ressources de nos sols, et humaines. Nous n'avons rien à envier à qui que cela soit. Aujourd'hui...les statistiques des grandes démocraties expliquent que nous avons tout en Afrique pour réussir. Nous devons juste laisser le temps à nos vrais dirigeants panafricains pour asseoir une réelle politique de développement inclusif de nos pays à travers notre agriculture, notre culture, notre éducation, notre sport, mais surtout notre civilisation. Pour cela, il faut avoir le courage d'acter les grandes étapes des processus comme pour la révision de la constitution togolaise adaptée aux besoins des populations togolaises. C'est à nous d'écrire notre destin avec le Président Faure. Soyons vigilants. Je dirai même qu'il serait légitime et inconditionnel que cette révision de la constitution togolaise soit portée comme une sorte de flambeau constitutionnel afin d'éviter



une quelconque révision inopinée et donner à notre Président une réelle confiance de faire grandir notre pays.

Certains acteurs pensent que l'assemblée nationale actuelle n'est pas habileté à légiférer sur les textes et lois de la république arguant que son mandat est fini en décembre 2023. Quelle est votre interprétation juridique là-dessus ?

Que dit l'article 52 du Titre III du pouvoir législatif ? Nous devons toujours nous référer à cet article, puisqu'il s'agit en espèce de la légitimité ou non des députés à légiférer. Expliquons, et soyons pédagogues. Nous retrouverons au dernier paragraphe de cet article 52 du pouvoir du législatif ceci « Les membres de l'assemblée nationale et du sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs. »

Chaque mot a un vrai sens, et impacte l'interprétation objective que l'on doit avoir.

Arrivés en fin de mandat au 31 décembre dernier, les députés togolais ont tout à fait la responsabilité profonde d'exercer leur droit et bien entendu leur légitimité pour, non seulement siéger dans l'hémicycle togolais mais surtout de faire leur devoir de légiférer. Faute de quoi, ce serait un désaveu de leur part, sur la confiance capitale que les électeurs ont placée en eux. Nous recherchons un Etat de droit. Nous y sommes. Alors soyons objectifs sur tous les aspects de droits et devoirs pour la destinée vraie de la nation togolaise. Évitions les tromperies aux peuples quand cela nous arrange. Les vrais textes de notre constitution en vigueur sont bien respectés. L'opposition togolaise ne doit pas s'arroger le monopole de toujours critiquer systématiquement les actions gouvernementales et ou de l'assemblée nationale même si elle est dans son rôle. Soyez justes et honnêtes avec de la modestie. C'est irrespectueux envers le peuple togolais et c'est honteux.

Quelles seront les retombées positives si jamais, le Togo revient sur un régime parlementaire ?

Dans un premier temps, soyons pragmatiques et franc envers nous-mêmes. Nous avons aujourd'hui fait du chemin.

La décentralisation des pouvoirs,

amorcée par le Président Faure, qui a été critiqué à tort par l'opposition. Cette même opposition est aujourd'hui bien installée comme cheffe de plusieurs communes dans des bâtiments publics en adéquation avec la politique menée. Avec ces élections municipales ou communales; quels en sont les bénéfices pour nos populations ? Je constaté la création des emplois directs et indirects. A ce jour, c'est devenu un acquis pour nous et pour nos populations qui peuvent s'affirmer à travers la politique localement développée, et elles le font bien. N'oublions pas non plus la suite qui nous amène donc aux élections régionales bientôt dans à peine un mois : le 20 avril, à une semaine de la commémoration de notre fête de l'indépendance. Est-ce un signe pour un renouveau politique, un destin politique ?

Le régime parlementaire dont il est question par la révision constitutionnelle est par définition le partage des pouvoirs, si le résultat escompté n'est pas au rendez-vous le parlement pourrait se réunir pour défaire le Président de ses fonctions. Ce qui sera nouveau dans nos habitudes des choix politiques à faire par l'exécutif, la cohabitation politique qui aimerait un choix électif d'un Président de la République par le parlement peut-être majorité ou non, mais un choix électif du chef de gouvernement, contraire au choix du Président selon leur classe politique comme ce fut le cas en 2002 en France entre CHIRAC (Président) et JOSPIN (1er Ministre). Un équilibre naturel en terme de partage des pouvoirs s'installera. La proposition de loi visant ce basculement vers un régime parlementaire par certains députés de notre assemblée nationale en décembre dernier est risquée mais avec de belles perspectives pour notre jeunesse et sa nouvelle vision. Il sera donc incontournable d'être convaincu dans les choix des urnes de nos citoyens lors des élections législatives qui seront désormais le début de l'avenir des populations sur 7 ans. Et pendant ce septennat les élus : Exécutif, législatif auront l'occasion d'exprimer et d'acter les vrais mots de leurs campagnes. Je suis reconnaissant envers la nouvelle vision fondamentale de notre politique, d'abord avec notre parti UNIR, mais aussi envers les députés et envers notre chef de l'État.

Réalisée par Abel ZINDODJI

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU : Après son message, Yark Damehame descend sur les sites de projets

En ce jour solennel du 22 Mars 2024, nous célébrons la Journée Mondiale de l'Eau, une journée qui incarne l'importance vitale de cette ressource essentielle dans nos vies et dans la promotion de la paix à travers le monde. Instituée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 1992, cette journée nous rappelle la nécessité de reconnaître l'eau comme un agent de stabilité, de coopération et de réconciliation.



L'eau, ce bien précieux, demeure malheureusement inaccessible pour de nombreuses communautés à travers le globe. La privation d'un accès adéquat à l'eau potable et à des services d'assainissement engendre des conséquences désastreuses sur le plan sanitaire, mais également sur le tissu social et politique, alimentant tensions et conflits. Le thème de cette année, « l'eau pour la paix », résonne profondément avec la situation actuelle de notre monde. Il nous rappelle que la gestion équitable et durable de cette ressource vitale est indispensable pour prévenir les conflits et favoriser la paix et la sécurité.

Le Gouvernement, sous la houlette du Chef de l'Etat, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE, s'est engagé solennellement à œuvrer sans relâche pour garantir un accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement de qualité pour tous nos concitoyens d'ici 2030. Nous croyons fermement

que la réalisation de cet objectif renforcera la cohésion sociale, stimulera le développement économique et promouvra la paix au sein de notre nation.

Chers concitoyens,

La coopération transfrontalière revêt une importance capitale dans la gestion de l'eau, notamment dans notre région où, nous partageons deux bassins avec nos voisins à savoir le Bassin de la Volta et le Bassin du Mono. Sous des cadres institutionnels appropriés, ces coopérations sont essentielles pour favoriser l'harmonie, la prospérité et renforcer la résilience face aux défis communs. Il est important de reconnaître que l'eau est un droit humain fondamental, intrinsèquement lié à tous les aspects de la vie. En cette Journée Mondiale de l'Eau, nous devons unir nos efforts pour garantir cet accès à tous, jetant ainsi les bases d'un avenir plus stable et plus prospère.

Mes chers concitoyens,

La crise mondiale de l'eau et de l'assainissement exige des actions concertées à tous les niveaux. Le Togo, grâce à la vision éclairée de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE et au soutien de nos partenaires, a entrepris des initiatives significatives pour résoudre cette crise. Notre Plan Stratégique pour l'Accès Universel à l'Eau Potable et à l'Assainissement témoigne de notre engagement ferme à surmonter ces défis.

Nous avons déjà réalisé des progrès considérables, mais il reste encore beaucoup à faire. En encourageant la participation active des acteurs locaux et en renforçant leurs capacités, nous veillerons à ce que nos actions soient durables et pertinentes pour les communautés concernées.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui contribuent à la gestion de l'eau et de l'assainissement au Togo, qu'il s'agisse des organisations de la société civile, du secteur privé ou des partenaires internationaux. Ensemble, nous sommes plus forts, et c'est ensemble que nous surmonterons ces défis.

Je vous exhorte tous à prendre conscience de l'importance vitale de cette ressource et à agir de manière concertée pour garantir son accès durable à tous les Togolais. Continuons d'utiliser l'eau comme un levier pour la paix et la stabilité dans notre pays, préservant ainsi cet héritage précieux pour les générations futures.

Après son message, le ministre de l'eau et de l'hydraulique villageoise s'est rendu sur plusieurs sites, dans le cadre des projets d'adduction d'eau potable et d'assainissement. Les sites de Tsévié, Wahala, Irobo et Atakpamé, où des projets majeurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et qui sont en cours de

réalisation ont été visités.

A Tsévié, le Ministre d'Etat a pu constater les améliorations tangibles dans la desserte en eau de la ville suite à la mise en service du forage de 150 m³/h, réalisé dans le cadre du projet eau et assainissement au Togo. La ville de Tsévié a longtemps souffert d'une pénurie d'eau, avec seulement 4 forages produisant un débit total de 60m³/h pour une ville dont les besoins s'élèvent à 3000m³/j. Les travaux de construction d'un château d'eau en cours sont à 93% d'avancement et sont réalisés par l'entreprise MTK-CHIALI.

A Wahala, c'est un forage à Kago-Kabyè, financé par l'Etat togolais, qui a reçu la visite du ministre Yark. La construction dudit forage entre dans le cadre d'un projet qui vise à construire 217 postes d'eau autonomes équipés de systèmes solaires dans les 5 régions économiques du pays.

A Irobo, où l'entreprise SOGEA-SATOM œuvre à la construction d'une unité de traitement d'eau potable, et à Atakpamé, où EIFFAGE travaille sur une station de traitement des boues de vidanges et des déchets solides, le Ministre d'Eta, tout en se félicitant de l'état d'avancement des travaux, a appelé les entreprises à aller plus vite. Il faut rappeler qu'à Irobo, les travaux sont déjà avancés à 94%, tandis que ceux de l'assainissement sont achevés à 100%.

Yark Damehame a saisi cette occasion de sa tournée, pour rappeler l'importance de la Journée Mondiale de l'Eau célébrée chaque 22 mars. Pour lui, la mission primordiale du Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise est de garantir l'accès à une eau potable, en quantité et en qualité, à tous les citoyens togolais, où qu'ils se trouvent.

Cette visite démontre l'engagement du gouvernement togolais dans l'amélioration des conditions de vie de ses citoyens à travers des projets d'eau et d'assainissement innovants et concrets.

Tassou B.

SUITE DE LA PAGE 3



constatons généralement est le coût exorbitant de ces élections. On enregistre également des morts, des blessés, des déplacés, après ces élections. S'il est impérieux aujourd'hui de changer de régime, n'est-ce pas pour régler ces difficultés que j'ai énumérées? Parce que pour nous, il est important qu'on fasse d'autres expériences. Les gens diront que le régime parlementaire n'est pas africain ou typiquement togolais. Mais on a coutume de dire que c'est au bout de l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle », va-t-il déclarer devant les professionnels de médias.

Selon lui, des pays comme l'Allemagne, Israël, le Portugal, la Belgique, l'Angleterre l'ont expérimenté et les résultats sont là en termes de stabilité et d'économie pour les peuples.

En clair, pour Maître Benoît Afangbedji, il faut expérimenter ce régime parlementaire.

« Aujourd'hui beaucoup pensent que nous nous enliserons dans un autre cycle de problèmes. Je crois que chacun en ce qui le concerne doit apporter sa pierre. C'est ce que je suis en train de faire. Pour moi, cette sortie représente la position que Maître Afangbedji prend par rapport à cette question très cruciale », va-t-il conclure.

PROGRAMMES AGRICOLES INNOVANTS

L'insécurité alimentaire combattue rudement au Togo

Il y a une détermination sans faille à assurer la sécurité alimentaire de la population togolaise. Le gouvernement déploie des programmes agricoles innovants, des aides humanitaires et fait des interventions ciblées, etc. pour que la nation soit entièrement inatteignable par la faim et la malnutrition, ce qui est gage de développement durable.

Plusieurs actions sont opérées pour parvenir à atteindre les résultats escomptés. Le Programme alimentaire mondial (Pam) est aux côtés des pouvoirs publics dans leur quête.

Un nouveau programme

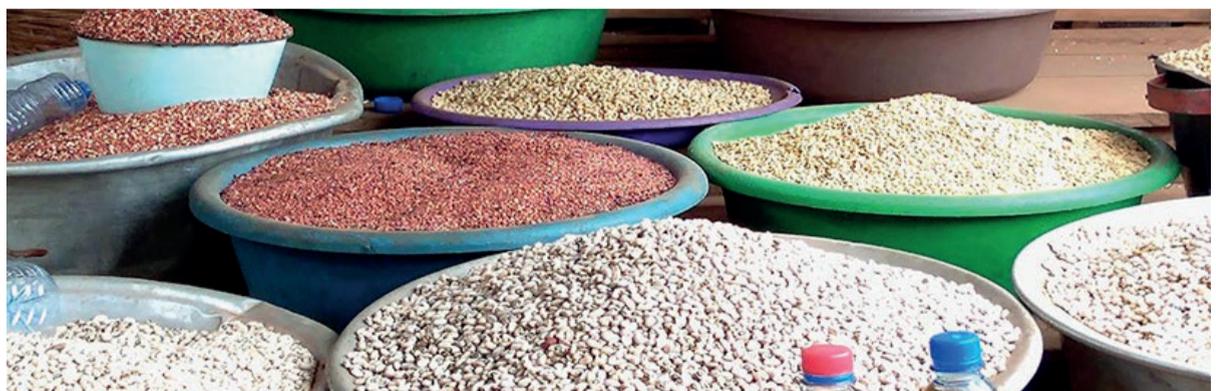
L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) et le Pam ont procédé au lancement en octobre 2023 d'un programme d'assistance alimentaire pour la création d'actifs.

Ils s'associent ainsi à nouveau pour lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région frontalière nord du Togo. C'est une zone emprunte à l'extrémisme violent. L'objectif précis est de renforcer la

résilience des communautés avec le programme appelé à s'appesantir sur la construction des infrastructures, le reboisement et l'amélioration des conditions de vie des populations touchées par les faits d'extrémisme violent dans la région susmentionnée.

Un travail déjà effectué

En amont de la mise en œuvre effective du programme, un diagnostic communautaire a été fait à travers la planification participative communautaire (PCP) en mode allégé dans les zones ciblées. Par ailleurs, une phase diagnostique expérimentale a été lancée dans 5 villages de la région de Kara que sont Léon Yaka, Patchou, Tchikawa, Tamde et Kassi.



Le Pam est très actif au Togo. En 2022, à cause des pluies diluviennes, des dégâts sont survenus faisant des décès, des blessés, 24 889 sinistrés, soit 6 717 ménages et plus de 2 098 hectares de champs de cultures dévastés. L'Etat a vite fait de leur apporter son assistance en leur faisant profiter de l'assistance humanitaire avec l'appui du Pam.

Protection sociale

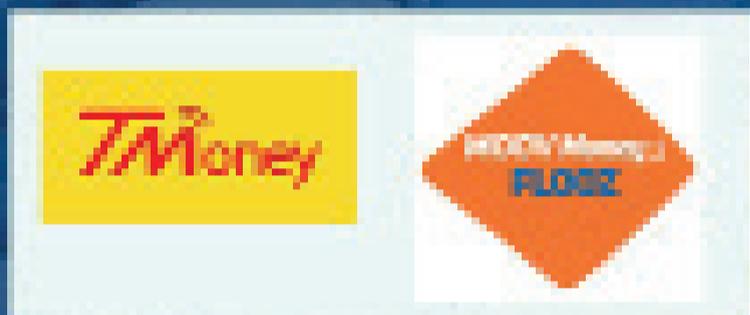
Un autre soutien est offert aux personnes touchées par les vents violents, les déplacés du débordement de la crise du Sahel, les individus souffrant de malnutrition aiguë. L'aide est faite de vivres destinés à près de 52 000 hommes, femmes et enfants.

Une récente analyse du Pam a livré la conclusion selon laquelle près de 570 000 personnes seraient en situation d'insécurité sur le territoire

togolais, surtout dans les régions des Savanes et de la Kara avec environ 250 000 personnes.

Grâce aux actions du gouvernement, avec notamment le Pura qui a déjà engagé 50 milliards de francs CFA pour le bien-être des populations, l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'électricité et aux soins de santé, les opérations de l'Ansaf pour remplir les assiettes des ménages..., ce nombre doit déjà avoir diminué.

En un clic, payez votre TVM par



sur l'application
OTR TVM

Disponible sur Google Play

As-tu déjà payé ta TVM ? Non ? alors dépêch-toi de le faire avant le 31 Mars 2024 !

Tu peux la payer partout où tu te trouves et à n'importe quelle heure via l'application "OTR TVM" disponible sur #playstore ou dans toutes les divisions des impôts sur toute l'étendue du territoire. Vous pouvez désormais le faire aussi via T-Money ou Moon Money.



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg